

Ste-Thérèse, le 24 janvier 2018

**Par courriel :**

Objet : Demande d'accès à l'information concernant la propriété située au 877,  
boul. Arthur-Sauvé à St-Eustache (propriétaire : 9267-1882 Québec inc et  
lot 1 366 271 du cadastre du Québec).  
V/réf. : EC-17-2339-00

---

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 16 janvier dernier,  
concernant l'objet précité.

Vous trouverez ci-joint le document visé par votre demande. Il s'agit de :

1. Rapport d'inspection règlement sur les halocarbures du 28 juin 2007, 4 pages

Après vérification, nous vous confirmons que le ministère du Développement  
durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ne  
détient aucun document au nom de l'entreprise mentionnée dans l'objet.

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en  
vertu des articles 23-24 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes  
publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez  
demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à  
l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant  
l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Original signé par

Elena Ciocoiu  
Répondante de la Loi sur  
l'accès aux documents

p.j. (6)

# Rapport d'inspection

## (Règlement sur les halocarbures)

No dossier :	Direction régionale :
--------------	-----------------------

Données relatives à l'inspection	
Date d'inspection : 2007/06/28	Heure (début) : 10:12
	Heure (fin) : 10:28
Inspecteur/inspectrice :	
David Phung Evelyne Doré	
Type d'inspection :	<input checked="" type="checkbox"/> première inspection (diagnostic) <input type="checkbox"/> deuxième inspection <input type="checkbox"/> troisième inspection
But de l'inspection : Vérifier l'application du règlement sur les halocarbures	

Identification de l'entreprise			
Nom (raison sociale) : TPN Inc.			
Adresse postale			
No et rue : 877 A, Arthur-Sauvé	Municipalité : St-Eustache		
Code postal : J7R 4K3			
Téléphone : 450-472-2025	Télécopieur : 450-472-2065		
Courriel du répondant : linda.laberge@tpn-inc.com			
Personnes rencontrées			
Nom	Fonction	Téléphone	Cellulaire
Lynda Laberge	Présidente	450-472-2025	

#intervention : 3003 71149

## Types d'entreprise

### Entreprises de distribution et de vente en gros

Importateur/Producteur/Distributeur d'halocarbures (niveau primaire) <input type="checkbox"/> (section A)	Distributeur/Grossiste d'halocarbures et d'équipements de réfrigération <input type="checkbox"/> (section B)
Distributeur/Grossiste d'halocarbures et de pièces automobile <input type="checkbox"/> (section C)	Distributeur/Grossiste d'halocarbures et d'équipement de protection incendie <input type="checkbox"/> (section D)
Distributeur/Grossiste d'halocarbures et de pièces d'appareils électroménagers <input type="checkbox"/> (section E)	
<b>Entreprises d'entretien, d'installation, de réparation et de démantèlement</b>	
Entrepreneur en installation de systèmes de protection contre l'incendie <input type="checkbox"/> (section F)	Concessionnaire/Garage/Recyclage de VHU/Entreprise de réfrigération mobile <input type="checkbox"/> (section G)
Gestionnaire d'édifices/Gestionnaire d'usine (section H) <input type="checkbox"/>	Entrepreneur en réfrigération <input checked="" type="checkbox"/> (section I)
Travailleurs assujettis à la qualification environnementale <input type="checkbox"/> (section J)	
<b>Autres types (utilisateurs d'halocarbures)</b>	
Utilisateurs de solvant (atelier de nettoyage, dégraisseur etc.) <input type="checkbox"/> (section K)	Hôpital, Centre de stérilisation d'équipement médical <input type="checkbox"/> (section L)
Fabricants/Distributeurs de mousses plastiques (section M) <input type="checkbox"/>	Autre type <input type="checkbox"/> (section N)

**NOTE :** Il peut arriver qu'une entreprise corresponde à deux types. Par exemple, une entreprise peut être un grossiste en halocarbures et faire de l'installation de systèmes de climatisation.

# Section I

## Entrepreneurs en réfrigération

Éléments à vérifier		Remarques particulières
L'entreprise a-t-elle rechargée ou réparée des équipements de climatisation ou de réfrigération ou des refroidisseurs fonctionnant avec des CFC? (voir ses registres de travaux). (art. 20, 24 et 25)	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>  Lesquels? (Écrire les noms et adresses dans Remarques)	R-22 } réfrigérant R-410 } utilisé par la compagnie
L'entreprise tient-elle des registres de travaux? (art. 59) (vérifier-en quelques-uns et noter les renseignements manquants).	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>	Ne fait pratiquement pas l'entretien des appareils commerciaux
L'entreprise a-t-elle des appareils de récupération? (art. 10) Norme ARI-740  Autres :	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>  Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>  Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Laquelle?	Les appareils de récupération sont dans les camions. (On n'a pas vu) Les appareils proviennent de chez 23-24 (ARI-740-98)
L'entreprise a-t-elle des frigoristes qualifiés à son emploi? (art. 43, 46 et 47) (prenez note des numéros d'attestation de qualification environnementale et des noms)	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	HRAI PQ4838 Cours passé par la CETAF
L'entreprise a-t-elle eu à produire des rapports pour leurs clients : (art. 12 et 13)  Rapport de rejet d'un halocarbure  Rapport sur le fonctionnement d'un appareil défectueux (prendre note des noms et adresses dans Remarques)	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> N/A <input type="checkbox"/>  Combien? 0  Combien? 0	
L'entreprise a-t-elle fait des recharges temporaires de refroidisseurs avec un CFC? (article 25) (Vérifiez les registres y référant et	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>	

obtenez les noms des clients).			
<b>Commentaires :</b>			
- L'intervenant répare et installe surtout des appareils de climatisation domestique.			
<b>Recommandations :</b>			
- Faire des rapports de rejet, s'il y a lieu.			
<b>Rédigé par :</b>	Nom David Phung	Signature David P.	Date (année/mois/jour) 2007/06/28
<b>Vérifié par :</b>	Nom M. LÉONARD	Signature Micho Léonard	Date (année/mois/jour) 2007/07/20
<b>Commentaires du vérificateur</b>			